

à
Destinataire in fine

Orléans, le **04 MAI 2023**

OBJET : Consultation au titre de l'article R593-62-7 du Code de l'environnement

Enquête publique relative aux dispositions proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement des réacteurs électronucléaires n° 1 et n°2 des Installations Nucléaires de Base INB n°84 et n°85, situés sur le Centre Nucléaire de Production d'Électricité CNPE de Dampierre sur la commune de DAMPIERRE-EN-BURLY dans le Loiret.

REFER : Code de l'environnement, et notamment ses articles L593-18, L593-19, R593-62 et R593-62-9

P.J. :
- 1 arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 avis et 1 certificat d'affichage à retourner à la fin de l'enquête
- 2 dossiers (clé USB)

La société EDF a déposé une demande relative aux dispositions proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement des réacteurs électronucléaires n° 1 et n° 2 des Installations Nucléaires de Base INB n°84 et n°85, situés sur le Centre Nucléaire de Production d'Électricité CNPE de Dampierre sur la commune de DAMPIERRE-EN-BURLY dans le Loiret. Cette demande est soumise à une enquête publique, dans les communes incluses dans un rayon de moins 5 km autour de l'installation, qui se déroulera du jeudi 1^{er} juin au lundi 3 juillet 2023 inclus.

La commune de DAMPIERRE-EN-BURLY est la commune siège de l'enquête. Des permanences auront également lieu dans les mairies de LION-EN-SULLIAS, NEVOY, OUZOUER-SUR-LOIRE, SAINT-GONDON, SAINT-FLORENT, SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD.

Les autres communes de la zone du Plan Particulier d'Intervention, dont vous faites partie, sont destinataires d'une clé USB des dossiers, à titre d'information, et il leur sera demandé d'afficher l'avis au public en mairie.

Le présent avis d'enquête, ainsi que les dossiers d'enquête publique, sont publiés sur le site internet accessible à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/4608>.

Afin de permettre une information optimale de cette enquête auprès du public, je vous remercie de bien vouloir afficher l'avis d'enquête, ci-joint, aux emplacements habituels d'affichage des actes administratifs et en tous lieux publics où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

L'affichage en mairie doit avoir lieu **quinze jours au moins avant le début de l'enquête (au plus tard le mercredi 17 mai 2023) et durant le déroulement de celle-ci, jusqu'au jeudi 3 juillet 2023 inclus.**

Pour sécuriser le bon déroulement de cette enquête, je vous invite à **me retourner le certificat d'avis d'affichage joint par courriel à l'adresse suivante: ddpp-sei@loiret.gouv.fr**, dès la fin de l'enquête.

Je vous remercie par avance pour votre participation à cette enquête. Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Préfète

Régine ENGSTRÖM

Destinataires :

Communes du Loiret

Adon
Autry-le-Châtel
Boismorand
Bonné
Bouzy-la-Forêt
Bray-Saint-Aignan
Briare
Cerdon
Châtenoy
Coudroy
Coullons
Germigny-des-Prés
Gien
Guilly
Isdes
La Bussière
La Cour-Marigny
Langesse
Les Bordes
Les Choux
Lorris
Le Moulinet-sur-Solin
Montereau
Neuvy-en-Sullias
Nogent-sur-Vernisson
Noyers
Poilly-lez-Gien
Oussoy-en-Gâtinais
Ouzouer-des-Champs
Ouzouer-sur-Trézée
Saint-Benoît-sur-Loire
Saint-Brisson-sur-Loire
Sainte-Geneviève-des-Bois
Saint-Firmin-sur-Loire
Saint-Martin-d'Abbat
Saint-Martin-sur-Ocre
Saint-Père-sur-Loire
Sully-sur-Loire
Thimory
Varennes-Changy
Vieilles-Maisons-sur-Joudry
Vannes-sur-Cosson
Viglain
Villemurlin

Communes du Cher

Argent-sur-Sauldre
Blancafort
Clémont